

## Renseignements généraux sur la rentrée

### RENTREE

**Mardi 2 Septembre 2025 à 9 heures** • 8 place Abbé Larue • 69005 LYON

### FRAIS DE SCOLARITÉ • Année 2025-2026

Le tarif annuel pour l'année scolaire 2025/2026 est fixé à 3 073 €. Vous recevrez, fin octobre, la facture annuelle confirmant l'acompte versé et le solde à honorer, accompagnée d'une proposition d'échéancier mensuel ou trimestriel. La somme indiquée ci-dessus s'entend tout frais compris.

### BOURSES

Si vous avez été avisé d'une proposition de bourse pour l'année 2025-2026 de la part du service des Bourses de l'Académie dont vous relevez, vous devez nous envoyer votre **notification d'attribution conditionnelle** de bourse pour que nous puissions déclencher la mise en paiement (mail pour l'envoi de votre notification : [c.goubier@leschartreux.net](mailto:c.goubier@leschartreux.net)).

### SECURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Les étudiants sont rattachés au régime général de la sécurité sociale du parent assureur.

### CARTE PASS'RÉGION

Pour obtenir votre carte, vous devez vous connecter sur le site :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes>

- Choix de l'établissement : Lycée des Chartreux (58 rue Pierre Dupont – 69283 LYON CEDEX 01)
- Adresse de l'envoi de la carte : **bien préciser votre adresse personnelle** et non celle de l'établissement.

**Si vous avez déjà une carte la mise à jour se fera par notre établissement à la rentrée.**

## CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

La loi prévoit que la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) soit collectée par le CROUS. Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L.841-5 du code de l'éducation).

Le montant de la cotisation est de **105 €**. Il est fixé par arrêté du ministre chargé des solidarités et de la santé et du ministre chargé du budget.

Cette contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Les étudiants bénéficiant d'une bourse de l'enseignement supérieur sont exonérés de cette contribution, mais ils doivent tout de même faire la démarche afin d'obtenir une attestation.

### **Cette démarche est obligatoire.**

Vous devez vous en acquitter, avant le 2 septembre 2025 (date de la rentrée), via le site :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

A l'issue de cette procédure vous obtenez une attestation d'acquiescement de la CVEC que vous devrez nous fournir **obligatoirement à la rentrée scolaire**.

## ŒUVRES LITTÉRAIRES AU PROGRAMME DE SUP - Année 2025-2026

Les informations sont indiquées sur le site de la Prépa (rubrique Préparation de la rentrée).

## HORAIRES HEBDOMADAIRES (PCSI)

### 1<sup>er</sup> semestre (de septembre à janvier)

Français .....	2 heures	Sc. Industrielles * cours et TD.....	2 heures
Mathématiques * cours et TD .....	9 heures	* TP (par quinzaine).....	2 heures
Physique * cours et TD .....	7 heures	TP Informatique .....	2 heures
* TP (par quinzaine) .....	4 heures		
Chimie :		Langue vivante 1 (Anglais) .....	2 heures
<i>Vœu Chimie</i> <sup>(1)</sup> * cours et TD .....	4,5 heures	Langue vivante 2.....	1 heure
* TP (par quinzaine) ..	3,5 heures		
<i>Vœu Numérique</i> <sup>(1)</sup> * cours et TD .....	1 heure	Education Physique.....	Jeudi AM

<sup>(1)</sup> Sur PARCOURSUP ces vœux apparaissent ainsi :

CPE Lyon – Chartreux – Chimie et procédés  
CPE Lyon – Chartreux – Sciences du Numérique.

L'anglais est obligatoire : l'inscrire en langue vivante **1**.

LV2 proposées : allemand, espagnol, italien, chinois débutant, japonais débutant.

Il est possible de débiter au sein de l'établissement l'espagnol, l'italien et le japonais (*en fonction du nombre de demandes*).

### 2<sup>me</sup> semestre (modifications à partir de février)

#### ○ Filière Chimie

Chimie * cours et TD .....	5 heures
* TP (par quinzaine).....	3,5 heures
TIPE * Projet scientifique .....	1 heure

#### ○ Filière Numérique

Chimie * cours et TD .....	1 heure
* TP.....	2 x 4 heures sur l'année
Sc. Industrielles * cours et TD.....	2 heures
* TP.....	2 heures
TIPE * Projet scientifique .....	1 heure

*L'horaire des autres disciplines ne change pas.*

## RÉGIME DES ÉTUDES

La présence aux cours et travaux pratiques est obligatoire. Le contrôle des connaissances est assuré par des interrogations orales et des examens écrits hebdomadaires, dans les conditions prévues au règlement intérieur, que l'étudiant signera à la rentrée.

## MATÉRIEL

- **IMPORTANT** : Les mesures sanitaires liées au Covid avaient contraint l'établissement à assurer certains cours à distance. Nous demandons donc à tous nos étudiants d'être équipés d'un ordinateur récent, d'une webcam externe, d'une connexion internet satisfaisante et d'un smartphone.
- 1 blouse pour les séances de travaux pratiques (possibilité de l'acheter via le BDE en juillet).
- 1 clé USB.
- **10 € en espèces** pour la caution de la carte d'accès à l'établissement.

## LIVRES

- Un CDI vous permettra d'emprunter des livres dans toutes les matières.
- Français et anglais : la liste des livres à vous procurer (et à lire avant la rentrée dans le cas du français) sera donnée avec les documents à télécharger à partir de début juillet 2025.